

IAI8907

POUR UNE APPROCHE SOLIDAIRE DANS LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
RAISONS ET PROBLÈMES

par Roberto Aliboni
Directeur des Recherches
à l'Istituto Affari Internazionali, Rome

rapport au 2ème Forum sur la Méditerranée Occidentale
Tanger, 24-27 Mai 1989

Dès sa naissance la Communauté européenne -pour des raisons qui avaient trait à sa propre solidarité intérieure aussi bien qu'à ses intérêts extérieurs- a établi une politique privilégiée par rapport aux zones qui avaient été liées à ses pays membres comme conséquence de l'expansion coloniale. Dans ce cadre, la Communauté a été un instrument de la décolonisation qui a contribué à retenir des liens historiques et économiques tout en permettant aux nouveaux partenaires de les transformer et de les adapter. Suivant les deux élargissements de la Communauté, ces transformations et adaptations ont été profondes, et on peut bien affirmer qu'aujourd'hui les relations entre la Communauté et les États associés sont très différentes de ce qui en était au lendemain de la décolonisation, surtout du point de vue des relations politiques.

Dans la Méditerranée, à côté des raisons historiques et politiques, c'est surtout pour des raisons commerciales et économiques que les pays de la région se sont approchés de la Communauté. Le dynamisme du marché communautaire, sa proximité et la protection assurée aux produits agricoles communautaires de type méditerranéen ont poussé et parfois contraint les pays méditerranéens moins développés à des accords destinés à assurer à leurs exportations un débouché important. Depuis, la politique méditerranéenne "globale" et le Dialogue Euro-Arabe ont cherché d'arranger d'une façon plus systématique ces rapports multiples et privilégiés dans la Méditerranée.

En conclusion, ce qui a marqué la politique communautaire dans la Méditerranée est son caractère privilégié, fondé essentiellement sur un régime commercial préférentiel, expression des soucis politiques et de sécurité plus ou moins perçus, articulés et partagés par la Communauté dans son ensemble et par ses membres individuels.

Ce caractère préférentiel a toujours été la source d'infinies querelles avec les pays industrialisés aussi bien qu'avec ceux en voie de développement. D'ailleurs, les associations n'ont pas complètement répondu aux espoirs que les partenaires avaient nourris. Cette hostilité répandue et constante, depuis l'insuccès de la politique méditerranéenne "globale" et celui du Dialogue Euro-Arabe, a grignoté et marginalisé la politique communautaire dans la Méditerranée. À cet affaiblissement, l'élargissement à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne -surtout à l'Espagne- a ajoutées des conséquences qui risquent de remettre en question le fondement même des régimes préférentiels, surtout celui des pays du Maghreb, qui parmi les autres régimes se trouve à la fois le plus exposé aux effets de diversion de commerce venant de l'élargissement et un des plus "intégrés" à la Communauté dans son ensemble.

Sans trop de périphrases, on peut bien dire que, venant après les insuccès de la politique "globale" et du Dialogue Euro-Arabe dans un environnement international hostile, l'élargissement de la Communauté aux pays de l'Europe du Sud a fini de détruire les bases concrètes de la solidarité particulière entre la Communauté et les pays de la Méditerranée, surtout les pays du Maghreb. S'il en existe la volonté, la tâche est aujourd'hui celle de refaire cette solidarité sur de nouvelles bases. Est-ce-que cette volonté existe? Quelles seraient ces nouvelles bases?

Pour que cette volonté puisse s'exercer il faut que des conditions valables, tantôt politiques tantôt économiques, soient réunies, dans la Communauté aussi bien qu'au Maghreb. C'est sur ce point que ce rapport va essayer de s'exprimer.

Or, en ce qui concerne le Maghreb, le projet de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) est sans doute de nature à pousser vers la présence de conditions plus favorables à un rapport nouveau et plus efficace entre les pays du Maghreb et ceux de la Communauté. Cependant, il n'appartient pas à un rapporteur européen de prévoir pour le Maghreb l'évolution de conditions favorables à rétablir un rapport avec la Communauté. Par conséquent, ce rapport se demande si elles existent dans la Communauté.

A ce sujet, il faut souligner tout de suite que de la part de la Communauté les conditions concernant le rétablissement d'un rapport spécial avec les pays du Maghreb n'apparaissent ni évidentes ni faciles. Bien au contraire, les changements importants auxquels la Communauté est soumise aujourd'hui dans les domaines de la politique, de la sécurité et de l'économie, nous suggèrent que ces conditions sont difficiles. Ces changements sont en train d'influencer l'identité de la Communauté et les équilibres intérieurs et extérieurs qu'elle a acquis du passé. C'est donc à partir de l'analyse de ces changements qu'il faut essayer de rétablir le fondement d'une nouvelle collaboration entre la Communauté et les pays du Maghreb, ses instruments et sa forme plus ou moins préférentielle.

Par conséquent, ce rapport se divise en trois parties:

1. les facteurs qui mettent en question l'intérêt de la Communauté pour la Méditerranée et le Maghreb et leur rapport particulier;
2. les facteurs qui, par contre, devraient favoriser le rétablissement d'un rapport particulier et lui donner un fondement dans le nouveau contexte international;
3. les lignes principales d'un rapport nouveau.

1. Communauté et Méditerranée: les facteurs de changement

Il y a trois ordres de facteurs qui expriment aujourd'hui la tendance à la remise en question du rapport particulier qui lie la CE et les pays du Maghreb, ou plus globalement ceux de la Méditerranée: premièrement, les tendances dans l'organisation du système économique international au niveau multilatéral; deuxièmement, les tendances intereuropéennes qui se développent à la suite du projet de complètement du marché commun en 1992 et des changements dans les pays de l'Europe de l'Est; troisièmement, la révision des fondements de la sécurité européenne qui découle des changements soit dans le rapport Est-Ouest, soit dans le rapport avec les pays du Tiers Monde.

1.1. Les tendances de l'économie internationale - Quel sera l'impact du complètement du marché européen en 1992 en ce qui concerne les pays en voie de développement, en particulier les pays de la Méditerranée et du Maghreb? Autour de ce processus l'opinion publique internationale, surtout l'opinion américaine, a créé l'attente d'un protectionnisme accru de la part de la Communauté moyennant le slogan de la "Fortress Europe". Cette vision est à la fois simpliste et fourvoyante.

Les mesures pour réaliser le marché intérieur sont destinées à donner cohérence et unité à l'espace économique européen, de manière à permettre une rationalisation des structures productives des firmes communautaires et l'amélioration de leur compétitivité par rapport aux concurrents américains et japonais. Ce développement, qui tout en laissant inchangé le protectionnisme agricole communautaire, s'adresse aux secteurs de l'industrie et des services, se fait essentiellement par l'élimination des barrières non-tarifaires et par l'harmonisation de certains règlements de base. L'élimination des barrières non-tarifaires à l'intérieur de la Communauté n'étant pas nécessairement accompagnée d'une élimination analogue par rapport à l'extérieur, un effet de création de commerce dans la Communauté et de diversion de commerce par rapport à ses partenaires pourrait bien en sortir.

Toutefois, cela ne paraît pas la véritable source de préoccupations des partenaires industriels de la Communauté, car le marché européen reste dans sa substance un marché ouvert; car l'approfondissement de son intégration par l'élimination des barrières non-tarifaires ne se fait certainement pas en dehors des règles du Gatt; et enfin, car la Communauté a commencé à négocier au sein de l'"Uruguay Round" exactement les barrières non-tarifaires et les services. Ce que craignent les partenaires de la Communauté est le renforcement des firmes européennes, tantôt à l'intérieur du marché communautaire, tantôt dans la compétition internationale. Le terme de "Fortress" qui semble faire allusion au protectionnisme de la Communauté, fait en réalité allusion à ses perspectives de plus grande cohérence et compétitivité. Pourquoi ce besoin d'une plus grande cohérence et compétitivité?

Les tensions auxquelles l'organisation de l'économie internationale est soumise aujourd'hui ont leur origine dans les profonds ajustements structurels en cours parmi les grands ensembles industrialisés ainsi que parmi ces derniers ensembles et les autres. Le projet de la Communauté d'approfondir sa propre intégration, la recherche d'une plus grande cohérence et compétitivité n'est que la réponse communautaire à ces transformations générales. La fin de la capacité de l'économie américaine à dégager un surplus structurel de sa balance commerciale, l'endettement de l'économie américaine, l'essor technologique japonais, la croissance des exportations industrielles de la part du groupe des pays asiatiques nouvellement industrialisés, la transformation du Japon en une puissance financière mondiale font partie des transformations qui demandent un nouvel équilibre parmi les grands ensembles.

Dans la recherche de ce nouvel équilibre le "régionalisme" ne se pose pas nécessairement comme un facteur de dissolution du système multilatéral qui prévalait dans l'après-guerre. Bien au contraire, s'il est arrangé comme division du travail plutôt que comme cloisonnement, il peut travailler comme une articulation cohérente à ce système multilatéral et servir à son renforcement. Sous la forme "Europe-Pacifique-Nord de l'Amérique", cette articulation régionale se trouve désormais dans les faits: dans le complètement du marché de la Communauté aussi bien que dans la zone de libre échange établie entre le États-Unis et le Canada.

En effet, le "régionalisme" se présente aujourd'hui comme une articulation nécessaire par rapport à un système qui est profondément global et intégré au niveau de la production, mais très arriéré pour ce qui est de ses structures de gouvernement. Le protectionnisme des pays industrialisés et l'endettement des pays en voie de développement sont le résultat de l'incapacité et de l'indisponibilité des puissances industrielles à gouverner leurs déséquilibres macroéconomiques (le déficit du budget fédéral américain, la sousconsommation des japonais par rapport à leur revenu, etc.). Les gouvernements des pays industrialisés, malgré l'établissement de certaines institutions comme le

Groupe des Septs et des Cinqs et de certains réseaux d'information et consultation, n'arrivent pas à mettre en place la coopération suffisante et nécessaire à gouverner le haut niveau d'intégration objectivement réalisée par l'économie internationale.

Pour ajuster ce décalage entre niveau d'intégration et niveau de gouvernement on est en train de mettre en place une nouvelle division des tâches (une plus grande responsabilité financière du Japon, mais aussi une plus grande responsabilité militaire de l'Europe occidentale, etc.). À côté de cette division fonctionnelle, sur un plan plus strictement économique l'essor du "régionalisme" fait partie du même processus d'ajustement. La question est que ces articulations fonctionnelles et géographiques doivent être cohérentes avec le système global. Ce n'est pas une tâche facile et les querelles en cours sont là pour le souligner. Ce n'est pas sûr qu'on y parviendra. Toutefois, c'est là l'orientation à suivre. La Communauté, en se proposant de compléter l'intégration de son marché intérieur, a choisi justement cette orientation, que ce soit au sujet des échanges commerciaux, comme pour le système monétaire et financier.

Quel rapport va-t-il s'établir entre les tendances à la "régionalisation" Ouest-Ouest (aussi bien qu'Est-Ouest) et le "régionalisme" Nord-Sud? Quelles sont les tendances dans le rapport entre la Communauté de 1992 et la Méditerranée?

Pendant les années '60 on parlait beaucoup d'une "régionalisation" Nord-Sud qui visait respectivement les États-Unis et l'Amérique latine, le Japon et le Pacifique, la Communauté et l'ensemble méditerranéen-africain. Bien que des impératifs géopolitiques maintiendront cette structure de rapports, il est à prévoir cependant que des changements dans le rôle des ensembles industrialisés dans l'économie internationale l'affaibliront. Ainsi, à la suite des responsabilités que le Japon et la Communauté pourraient s'assumer en ce qui concerne le réaménagement de la dette dans le cadre du nouveau Plan de M. Nicholas Brady, ces deux ensembles pourraient être amenés à des rapports plus étroits avec l'Amérique latine. Aussi, on peut imaginer que le Japon pourrait accroître sa présence en Afrique et dans l'Asie du Sud-ouest (le Golfe, le Proche Orient).

Dans ce cadre on peut escompter que, bien qu'il puisse résulter affaibli, le rôle européen en Afrique et dans la Méditerranée restera important, ne ce fût que pour des raisons historiques et géographiques. Cependant, la forme préférentielle et privilégiée qui a caractérisé la "région" méditerranéenne va sans doute s'atténuer. La gestion Nord-Sud dans son ensemble est destinée à prendre une forme bien plus multilatérale. C'est la diversification qui a eu lieu au sein de l'ensemble des pays moins développés qui le demande. De même que le nouveau rôle que le Fonds Monétaire et la Banque mondiale (peut-être plus le Fonds que la Banque) ont commencé à assumer et à centraliser à la suite du réaménagement de la dette, un rôle qui devrait s'élargir si le Plan Brady est entièrement adopté. Encore faut-il envisager que le compromis (package deal) qui sera adopté et qu'on commence à apercevoir comme résultat des négociations au sein de l'"Uruguay Round" laissera à la Communauté (et au Japon) l'essentiel de sa protection agricole; maintiendra les limitations volontaires des exportations, en particulier pour ce qui est des textiles; légitimera le complètement du marché intérieur communautaire; mais demandera une approche plus globale en ce qui concerne les services, notamment les services financiers, et le commerce avec les pays en voie de développement. Le type d'accord préférentiel méditerranéen, touché par l'élargissement de la Communauté, sera réduit à des marges si modeste qu'on pourra le considérer comme révolu.

Dans le cadre des tendances économiques internationales, tel qu'on vient de l'esquisser, la Communauté s'apprête donc à devenir pour les pays de la Méditerranée et du Maghreb -certainement davantage que pour les pays pauvres de l'Afrique, pour lesquels la coopération n'aura trait qu'aux dons- un partenaire important mais difficile, si leurs rapports ne bénéficieront pas d'innovations sérieuses. Dans la dernière partie de ce rapport nous essayerons d'imaginer le scénario communautaire en 1992 de façon à indiquer quelques innovations dans le rapport entre la Communauté et le Maghreb. Comme conclusion de cette section il faut retenir que le complètement du marché intérieur communautaire en 1992 ne représente point un coup protectionniste aux pays du Maghreb, et plus en général aux pays en voie de développement. Ce coup a été donné par l'élargissement de la Communauté et ne sera pas aggravé par son approfondissement. Toutefois, la tendance à une plus grande intégration à l'intérieur des ensembles industrialisés, dont le complètement du marché communautaire fait partie, risquera d'affaiblir et de rendre plus difficiles les rapports particuliers méditerranéens dans un cadre de plus grand globalisme et multilatéralisme Nord-Sud.

1.2. Migrations et complètement du marché intérieur - De nombreuses études, en particulier de la part du "Plan Bleu" et de l'Onu, ont mit à la lumière que la structure de la population du bassin méditerranéen est en train de subir une révolution aussi rapide que silencieuse. En 1980 la rive Nord comptait 56% de la population totale de la région. Sur le même total la population des quatre pays du Maghreb qui donnent sur la Méditerranée comptait pour 25,7%. En 2000 les mêmes chiffres seront respectivement 46,4% et 31,6%. En 2020: 39,4% et 35%. Si l'on considère toute la région à la date de 2020, la rive Nord ne comptera que le tiers de la population régionale totale. De plus, par rapport au différentiel de développement qui demeurera, le différentiel de la population en âge de travailler sera élevé, ce qui entraînera une aggravation des problèmes d'emploi et une pression accrue de l'immigration dans les pays européens de la rive Nord et du continent. Suivant les estimations d'un démographe italien -Massimo Livi Bacci (1)- qui s'est penché en particulier sur cette question, la force de travail venant de l'étranger aura tendance à se fixer en moyenne à 10% de la force de travail totale de l'Europe occidentale, ce qui correspond plus ou moins à 250.000 nouveaux émigrés par an. De cette fraction la plus grande partie viendra, comme aujourd'hui, de la Turquie et du Maghreb. Cependant la part des maghrebins et des turcs (dont l'adhésion n'est par pour demain) sera de plus en plus limitée, car les courants provenant de l'Est arabe, qui avaient été capturés par le Golfe et la Libye pendant les années '70, tendent à augmenter. Aussi, les migrations d'Asie sont en train de s'accroître. Et si -comme il paraît- les conditions politiques dans les pays de l'Europe orientale vont changer, les courants de réfugiés d'aujourd'hui pourraient grossir et amplifier des courants migratoires qui sont déjà tout à fait négligeables.

Le cadre qui se dessine pour les années à venir est donc celui d'une pression accrue de l'émigration maghrébine qui risque d'ailleurs d'être limitée par des courants d'émigration compétitifs. Ce qu'il faut ajouter ici aux facteurs structurels et conjoncturels qui peuvent limiter l'immigration dans la Communauté et qui sont bien connus est plutôt le volet de la sécurité et des implications de l'établissement du marché sans frontières auquel on s'attend dans la Communauté en 1992. Comme on le sait, le complètement du marché intérieur comprend l'élimination des contrôles de police aux frontières et la complète liberté de mouvement pour les personnes. Le problème de sécurité qui pose l'abolition des frontières intérieures a déjà été évoqué par le premier Ministre Britannique dans son allocution à l'Université de Louvain. Mme

Thatcher a souligné qu'aux yeux de son gouvernement les politiques d'immigration des pays communautaires de l'Europe du Sud ne suffisent pas à garantir la sécurité des autres pays de la Communauté. Cela fait penser que cette question devra donc faire l'objet d'un accord particulier entre les partenaires communautaires, préalablement à l'abolition des frontières, de nature à instituer une politique commune de l'immigration et de contrôles communs à la frontière de la Communauté dans son ensemble. Des attitudes déjà restrictives pourraient ainsi se durcir. Aujourd'hui l'Espagne et l'Italie à cause du tourisme et de l'importance de l'économie informelle se trouvent à pratiquer des politiques (ou non-politiques) plus libérales que celles des autres partenaires communautaires. En Italie les travailleurs étrangers légalement employés ont à eux seuls marqué la progression suivante: 274.000 en 1980; 443.000 en 1983; et 604.000 en 1986. Ces deux pays sont considérés par les autres pays communautaires comme les maillons faibles de la chaîne à un moment où surtout la présence d'importantes communautés islamiques a commencé à se radicaliser par des passages au terrorisme et une solidarité religieuse qui tend à remettre en question le cadre séculaire de pays comme la France et le Royaume Uni.

Les problèmes de sécurité seront donc importants pour les politiques d'immigration de la Communauté. Le complètement du marché intérieur, tout en procédant à des facteurs économiques, pourrait se poser comme le catalyseur d'une politique communautaire de sécurité plus restrictive que celles d'aujourd'hui. Si l'on ajoute à ces tendances la crainte spécifique et croissante du radicalisme islamique -bien que parfois un peu paranoïde- on s'aperçoit que des courants alternatifs (comme les courants chrétiens d'Erythrée, d'Ethiopie et des Philippines, etc.) pourraient être privilégiés. Aux obstacles économiques plus ou moins généraux qui ont tendance à limiter les émigrations dans la Communauté, on pourrait donc se trouver à ajouter des obstacles politiques spécifiques au Maghreb.

1.3. Perspectives des rapports intereuropéens - Les rapports à l'intérieur de l'Europe dans son ensemble -de l'Atlantique à l'Oural- pourraient recevoir une accentuation particulière par la combinaison de la réalisation du marché intérieur de la Communauté et des vagues de changements en cours en Union Soviétique et dans les pays de l'Europe de l'Est. Cette accentuation pourrait se traduire par une sorte d'eurocentrisme, où l'axe de relations intereuropéennes se placerait au centre-nord du continent en marginalisant les zones méditerranéennes.

Indépendamment des bouleversements qui continuent à se produire dans les pays de l'Europe de l'Est, l'Association Européenne de Libre Échange (AELE: Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Portugal, Suède et Suisse) se présente aujourd'hui comme le partenaire commercial le plus important de la Communauté. D'autre part, la Communauté, elle aussi, est le marché le plus important des exportations de l'ensemble de l'AELE. Par conséquent, l'échéance du marché intérieur est destinée à avoir un impact direct et important sur le rapport entre la Communauté et l'AELE. Les sentiments de ce partenaire de premier rang face à l'approfondissement de l'intégration communautaire venant du complètement du marché commun peuvent se résumer ainsi: "Le défi immédiat pour les pays de l'AELE est que les accords de libre échange ne sont plus des véhicules appropriés pour avoir des relations avec une Communauté qui est en train de démanteler ses entraves techniques au libre mouvement intérieur des biens, des services, des personnes et des capitaux aussi bien que de créer un véritable marché intérieur de 300 million de personnes par ses propres firmes" (2). D'où la recherche d'un rapport plus étroit et plus organique qui va jusqu'à la prévision d'une adhésion à la Communauté. En 1984, d'ailleurs,

l'AELE et la CE ont déjà signé une Déclaration pour la création d'une "espace dynamique européen" dont le but serait de combiner l'effort en cours pour l'élimination des barrières non-tarifaires au commerce avec des mesures positives de coopération en ce qui concerne la fiscalité, l'environnement, la technologie, la recherche et le développement, etc.

Le resserrement des liens entre l'AELE et la Communauté se combine avec les tendances à une collaboration plus étroite entre la Communauté et les pays socialistes européens. L'accord entre la CE et le Comecon du 25 Juin 1988 le témoigne. Cet accord qui concerne moins les rapports entre les deux organismes que les rapports entre la CE et les pays socialistes individuellement pris, ouvre donc la porte à une série d'ententes bilatérales entre la CE ou ses membres, d'une part, et les pays de l'Europe orientale, d'autre part. Les premiers accords au niveau communautaire -entre la CE et l'Hongrie et la CE et la Tchécoslovaquie- sont aujourd'hui en phase de négociations. Les rapports bilatéraux avec les membres de la Communauté, par contre, ont déjà connu un essor spectaculaire, soit avec l'Union Soviétique soit avec les pays de l'Europe orientale.

L'Europe dans son ensemble paraît donc orientée à se voir et à se réaliser dans son unité régionale, moyennant le potentiel "naturel" d'intégration que cette région a déjà dégagé dans les rapports CE-AELE et qui pourrait s'exprimer dans les prochaines années dans le développement des rapports avec la partie orientale du continent. Quels que soient les scénarios envisagés à présent dans le cadre atlantique comme conséquence d'une stabilisation Est-Ouest (un renforcement aussi bien qu'un affaiblissement des liens atlantiques) on compte sur un resserrement de la coopération et de l'intégration économique à l'intérieur de l'Europe dans son ensemble (3).

Si l'on combine donc les tendances dans le cadre CE-AELE avec les tendances des rapports entre les deux Europes de l'Ouest et de l'Est on se trouve déjà en face d'une évolution qui tend, comme on le disait au début de cette section, à concentrer les européens à l'intérieur du continent et à marginaliser les zones externes, à commencer par la Méditerranée.

L'importance de ces tendances ne saurait être sousestimé, si l'on réfléchit à l'évolution politique qui les environne. Ces tendances, en effet, ne sont pas simplement économiques. Elles sont liées à une évolution politique qui ne peut être appréciée clairement aujourd'hui. Cette évolution apparaît suspecte et est crainte par biens des responsables -à l'Est comme à l'Ouest- à cause des conséquences négatives à la stabilité qui pourraient s'en dégager. Aussi, certaines demandes d'adhésion de la part des membres de l'AELE, qui comme l'Autriche gardent une position de neutralité, finissent par renforcer ces soupçons et ces craintes. Cependant, à cette évolution les européens ne pourront pas se soustraire. Même si la politique communautaire saura éviter les ambiguïtés de la notion de "maison commune européenne" -l'"idée-force" lancée par M. Gorbatchev- cette politique, parmi toutes les précautions possibles, devra cependant exprimer une très grande ouverture vers les pays socialistes européens: une attitude ouverte et de coopération vers l'Union Soviétique dans le but de favoriser les réformes entreprises par le nouveau gouvernement de Moscou; une attitude encore plus disponible vers les pays de l'Europe orientale, qui à partir de l'Hongrie et de la Pologne, ont entamé un processus de démocratisation et de rapprochement politique de l'Europe occidentale. On peut donc prévoir que l'attention et les ressources de l'Europe occidentale seront attirées au premier chef par ces perspectives de rassemblement en Europe et moins par la Méditerranée et les différents problèmes qui se posent pour les pays européens et non de cette zone.

1.4. Sécurité européenne et Méditerranée - Pendant les dernières années les pays européens ont perçu la naissance de nouvelles menaces (et la croissance des anciennes) à partir des zones du Sud de l'Europe: de l'Afrique occidentale et centrale jusqu'à l'Asie centrale en passant par le Moyen Orient et l'Asie du sud-ouest. Ce qui est nouveau dans cette menace est qu'elle ne remonte pas au cadre Est-Ouest -bien qu'elle puisse l'impliquer- mais à des facteurs et à des puissances autonomes de la part des pays du Tiers Monde qui appartiennent aux régions qu'on vient de mentionner. Le changement de la balance relative des forces dans le contexte international et la montée du nationalisme du Tiers Monde, impatient de s'affirmer et d'imposer son intérêt, est une tendance qui va bien au-delà de la Méditerranée. Toutefois ce sont ses manifestations dans cette région et dans les régions voisines qui préoccupent davantage les européens. La menace venant du Sud est désormais un facteur qui fait partie soit des politiques étrangères soit des plans militaires des pays de l'Europe occidentale et de leurs relations de sécurité. Les interventions du Liban au Golfe de certains de ces pays et la présence remarquable qu'ils assurent dans les différentes forces de paix de l'Onu le montre d'une façon très nette.

Tandis que ces changements concernent la sécurité européenne au Sud de l'Europe, les changements en cours dans la politique de l'Union Soviétique sont en train de changer le cadre de la sécurité européenne à l'intérieur même de l'Europe. À cause de ces changements les concepts fondamentaux de la sécurité européenne sont en phase de révision. Ce débat se déroule sur deux niveaux. Pour ce qui est de la sécurité face au Pacte de Varsovie, il y a un débat sur la constitution et le rôle de ce que le Sommet de l'OTAN du printemps de 1988 a défini comme le "pilastre" européen de l'Alliance Atlantique. Ce débat porte sur la manière dont les pays européens devraient s'organiser eux-mêmes au sein de l'OTAN, à côté du "pilastre" américain. Un courant d'opinion considère que ce "pilastre" consiste à augmenter les contributions des alliés européens à l'Organisation; un autre croit que le "pilastre" doit consister à réorganiser les organismes européens de sécurité soit à l'intérieur de l'OTAN (le Groupe Indépendant Européen de Planification) soit dans l'Union Européenne Occidentale; un autre encore pense à une nouvelle organisation intégrée, proprement européenne, qui découlerait du renforcement de l'intégration politique prévue par l'Acte Unique, en harmonisant les initiatives bilatérales, comme celle de la brigade franco-allemande, les institutions existantes, comme l'UEO, et les institutions nouvelles, telles qu'elles sortiraient de la réalisation de l'Acte Unique et du renforcement de la Coopération Politique Européenne.

En ce qui concerne la menace du Sud, puisque l'OTAN n'est pas compétant et que surtout ses membres -après un très bref débat (4)- ont clairement décidé de ne pas la mêler à cette menace, les pays européens ont établi des politiques nationales (parfois très importantes, comme dans le cas des pays de l'Europe du Sud) mais aussi ont essayé d'inclure la menace venant du Sud -la Méditerranée dans une notion très élargie- dans le nouveau concept de sécurité européenne qu'ils sont en train de discuter. Comme il est évident, ce sont surtout ceux qui cherchent à dégager ce nouveau concept de sécurité européenne en tant qu'élément d'une intégration politique européenne plus poussée qui sont intéressés à inclure dans la notion de sécurité européenne la menace venant du Sud ainsi que celle venant de l'Est. Cependant, les tentatives de le faire ont été assez modestes et jusqu'à présent n'ont pas eu un succès remarquable. Durant la crise du Golfe M. Caro, à ce moment président de l'Assemblée de l'UEO, avait proposé une coordination des flottes nationales européennes dans le Golfe sans que cette proposition fût acceptée par les pays membres. Depuis,

toutefois, la "Plateforme sur les intérêts européens en matière de sécurité" adoptée par l'UEO en octobre 1987 a souligné la volonté des membres de l'organisation de concerter leurs "politiques sur les crises venant de l'extérieur de l'Europe, dans la mesure où elles seraient susceptibles d'influencer nos intérêts de sécurité". Enfin, la France et l'Italie ont pris l'initiative d'établir au sein de l'UEO un groupe de réflexion sur la Méditerranée dans le but d'impliquer les autres membres de l'organisation dans les questions qui se réfèrent à cette région. Comme on peut le voir, cela représente peu.

Toutefois, la situation actuelle est que la menace venant du Sud, bien que reconnue par les pays européens, ne les engage qu'au niveau national et dans leur relations bilatérales (comme cela est le cas pour la coopération des marines espagnoles, françaises et italiennes). Aucune organisation multilatérale se trouve aujourd'hui à régler les actions et les intérêts des différents pays européens face à cette menace venant du Sud. D'autre part, on peut facilement remarquer une nette différence d'attitude entre les pays de l'Europe du Sud et les autres dans leurs politiques nationales.

En conclusion, encore une fois, comme dans les sections précédentes, on peut constater une certaine marginalisation de la Méditerranée dans les perceptions et les intérêts européens. Comme du point de vue économique, l'Europe occidentale et la Communauté ont à présent tendance à se pencher sur l'intérieur du continent. Il est clair, qu'il y a des intérêts et des perceptions qui varient suivant la géographie, car la Méditerranée est observée différemment par les pays de l'Europe du Sud et par les pays de l'Europe centrale et nordique. Toutefois, on peut dire également que du point de vue de la sécurité, la Méditerranée et le Maghreb font l'objet d'une attention moins grande de la part de l'ensemble de la Communauté aussi bien que de ses membres.

2. Communauté et Maghreb: stratégie et raisons d'un rapport

Dans la partie précédente nous avons discuté du nouveau cadre international où de nos jours les rapports se posent entre la Communauté et la Méditerranée et nous en avons tiré comme conclusion l'existence d'un fort mouvement centripète à l'intérieur de l'Europe qui risque de marginaliser ces rapports. Dans cette partie on va essayer de souligner par contre les raisons qui conseillent, au moins aux pays européens, le maintien d'un rapport étroit et spécifique avec les pays du Maghreb.

Il faut souligner que les arguments individuels qui conseillent à la Communauté un rapport particulièrement étroit avec le Maghreb ne peuvent acquérir une valeur pratique que s'ils sont considérés dans le cadre d'un argument stratégique en mesure de balancer les tendances centripètes objectivement au travail. Existents-ils des intérêts qui pourraient pousser les pays européens à rectifier les tendances en cours? C'est donc à partir de cet argument qu'on va présenter les raisons qui conseillent à la Communauté de rétablir un rapport spécifique avec les pays du Maghreb.

Les pays du Sud de l'Europe s'intéressent d'une manière non moins vitale que les autres au mouvement centripète qu'on a discuté auparavant, soit du point de vue économique, que du point de vue de la sécurité. Ils participeront donc et donneront leur contribution à ce mouvement. Il ne reste pas moins pour les pays de l'Europe du Sud une exposition spécifique aux développements méditerranéens qui continuera de se produire malgré l'importance de l'intérêt et de la contribution que ces pays vont apporter à la politique intereuropéenne. Il s'agit de rapports économiques, mais surtout d'infrastructures, de transports, de l'immigration, de la sécurité intérieure et du terrorisme et, enfin, de la vulnérabilité de leurs opinions publiques par rapport aux crises qui se produisent dans la région. A tort ou à raison, le

facteur "Méditerranée" a dans l'histoire et la culture des pays du Sud de l'Europe un rôle qui pèse de façon inconnue aux pays de l'Europe du Nord dans les débats et les équilibres intérieurs. Les forces politiques et les gouvernements de l'Europe du Sud ne pourront jamais le négliger. En d'autres mots, on peut noter que des pays du Nord de l'Europe ont bien envoyé leurs navires de guerre dans le Golfe mais qu'aucun d'eux n'a affronté des débats aussi lourds et compliqués qu'on les a eus, par exemple, en Italie, sur le terrorisme ou sur les raids israéliens à Tunis.

Le genre d'exposition particulièrement dangereuse pour les pays de l'Europe du Sud est celle qui vient des actions et des politiques des États-Unis dans la Méditerranée, actions et politiques qui affirment ses intérêts de superpuissance ou nationaux. L'incompétence de l'OTAN en ce qui concerne la Méditerranée -réaffirmée, comme on l'a vu, au cours de ces dernières années- fait que les pays de l'Europe du Sud, bien que particulièrement exposés aux conséquences des politiques américaines, ne peuvent ni les discuter ni les concorder comme c'est le cas pour les politiques de sécurité de l'Europe centrale. Au lieu du rapport multilatéral qui règne en Europe et qui par rapport aux États-Unis leur donne du poids, le rapport bilatéral qui prédomine dans la Méditerranée (et qui se fixe tantôt dans un conflit, tantôt dans une base, etc.) ne fait que révéler leur faiblesse et sécréter des frustrations.

Puisque l'on peut prévoir que la couverture multilatérale de l'OTAN ne s'élargira point à la Méditerranée et, plus généralement, à la "hors zone", afin qu'une couverture multilatérale soit assurée, il serait alors souhaitable pour les pays de l'Europe du Sud, que l'Europe occidentale le fasse, en tant que Communauté ou UEO. Pour ce pays, une politique de sécurité européenne visant à la "hors zone" serait la meilleure garantie contre le rapport bilatéral difficile, dont nous venons de parler, qui existe avec les États-Unis. C'est pour cela qu'il faut donc s'attendre à ce que les pays de l'Europe du Sud, tout en agissant comme parties prenantes au mouvement "centripète" en cours en Europe, cherchent à ne pas rester isolés dans la Méditerranée ou (pour employer l'expression anglosaxonne adéquate qui avait été utilisée au sujet de la situation de l'Allemagne lors du déploiement des armes nucléaires intermédiaires en Europe) "singularisés". Pour éviter cette "singularisation" il sera dans leur intérêt que l'Europe occidentale subisse une majeure intégration politico-militaire et que la "dimension méditerranéenne" soit clairement incluse dans le nouveau concept de sécurité européenne.

Si une dimension méditerranéenne fait partie de la politique européenne, alors le fondement sera en place pour que la Communauté rétablisse son intérêt concret vers le Maghreb et la Méditerranée et, par là, de nouvelles politiques de coopération et de privilège. La condition du rétablissement d'une politique maghrébine de la part de l'Europe est donc que l'intégration politique européenne soit approfondie et que dans le cadre de cet approfondissement les pays de l'Europe du Sud imposent la dimension méditerranéenne comme une priorité par rapport aux autres dimensions prioritaires (intereuropéenne, atlantique, etc.).

Si ce processus ne se réalise pas, la Communauté aura des priorités différentes (l'Europe de l'Est, les rapports Est-Ouest, l'ensemble des pays en voie de développement, etc.) et par conséquent, ce n'est pas avec cette Communauté européenne que pourront se réaliser des rapports particuliers et concrets. Cela se fera peut-être avec les pays de l'Europe du Sud-Ouest et ceux de l'ensemble communautaire pris individuellement; ou bien dans le cadre de cette Communauté de la Méditerranée occidentale qui a été envisagée par des

gouvernements de la région, à commencer par la France. Cependant, ces options sont inférieures par rapport au cadre CE-UMA et bien sûr moins intéressantes pour les partenaires maghrébins. En ce qui concerne, plus particulièrement, l'option d'une Communauté de la Méditerranée occidentale, elle sera discutée dans la dernière partie de ce rapport. Cependant, on peut d'ores et déjà souligner qu'une solidarité ouest-méditerranéenne, séparée du cadre CE-UMA ne peut que naître d'un affaiblissement de la solidarité à l'intérieur de la CE, une marginalisation des pays de l'Europe du Sud-Ouest par rapport aux processus intereuropéens qui ne saurait intéresser ni les maghrébins ni -et surtout- les pays de l'Europe du Sud-Ouest. La Communauté de la Méditerranée se présenterait donc comme un rapport entre pays marginalisés, ce qui ne paraît ni de grand intérêt, ni de grand avenir. La stratégie valable pour rétablir un rapport particulier du Maghreb avec la CE exige par conséquent le maintien d'une solidarité européenne et par là d'un cadre CE-UMA de préférence aux cadres bilatéraux ou de celui d'une Communauté ouest-méditerranéenne.

A présent, ayant souligné la stratégie qui peut les valoriser, on va examiner les arguments particuliers qui poussent la Communauté à rétablir un rapport privilégié avec le Maghreb.

Stabilité - Comme on l'a dit, les européens jugent qu'une nouvelle menace vient du Sud. Mais cette opinion très générale ne saurait négliger les différences capitales qui existent dans la situation concrète de la Méditerranée et des sous régions adjacentes. Ce point est d'une importance particulière pour la Méditerranée occidentale, qui de toute évidence se pose aujourd'hui comme une sous-région où des prémisses importantes de stabilité sont à l'oeuvre. L'axe de l'instabilité passe dès nos jours par Belgrade et Tripoli de la Libye. Il n'y a aucun doute sur le fait que le bassin méditerranéen se partage entre une zone d'instabilité à l'Est et une zone de stabilité ou de moindre instabilité à l'Ouest.

Dans la perspective d'une plus grande stabilité au Maghreb, il faut souligner le développement de l'UMA. À côté des avantages économiques, c'est l'importance de l'UMA, en termes de stabilisation politique qui est remarquable. D'un observatoire externe, il paraît que les pivots politiques autour desquels se prépare à tourner la nouvelle coopération maghrébine sont au nombre de deux: d'un côté, la décision de mettre fin à la crise du Sahara occidental; de l'autre, la décision d'associer au processus de l'UMA la Mauritanie et la Libye. La Mauritanie est ainsi sûre de son intégrité, tandis que la Libye est contrainte à des agissements coopératifs là où elle pourrait se livrer à des interférences conflictuelles. Si la Libye, comme dans le passé, veut se dissocier du projet, elle n'aura qu'à s'en prendre à elle-même. Mais si elle s'associe, ce développement sera d'extrême importance pour la stabilité de l'UMA et de l'ensemble de la Méditerranée.

Il est dans l'intérêt de la Communauté européenne d'encourager et de renforcer cette tendance à la stabilité dans le Maghreb, au moyen d'un rapport privilégié. Dans le cadre d'un rapport CE-UMA une entente spécifique des pays européens et arabes de la Méditerranée occidentale -qu'ils s'unissent par l'intermédiaire d'une communauté" ou par d'autres instruments diplomatiques- aurait une tâche d'envergure pour la sécurité et la stabilisation du bassin méditerranéen. Les pays euro-arabes de la Méditerranée occidentale pourraient réaliser un groupe de "surveillance", tel que diverses personnalités l'ont déjà évoqué (de M. Mitterrand, à M. Moubarak et à M. Craxi), qui aurait, un peu comme le groupe de Contadora, la tâche d'intervenir par des moyens politiques sur les crises de la région dans leur dimension locale et régionale et cependant d'empêcher les dégâts des interventions effectuées dans une optique "globale" par les États-Unis et par les pays européens qui, faute de leur propre

plateforme politique et militaire, finissent par les suivre.

Démocratie - il existe dans le Maghreb de remarquables tendances à affirmer des formes de démocratie politique. L'intérêt de ces tendances se trouve aussi dans le fait qu'elles paraissent montrer une sensibilité appropriée en ce qui concerne l'opposition islamique. Le mouvement islamique au Maghreb a un caractère plus "politique" que radical, porteur d'exigences sociales et politiques qui intéressent toute la société. Des sociétés séculaires, comme celles qui se sont établies au Maghreb, peuvent donc intégrer le mouvement islamique et reconnaître la liberté des populations religieuses à participer à la vie politique sociale en tant que telles en lui apportant leur contribution, sans pourtant que ces mêmes sociétés craignent que la vie en commun, à l'intérieur d'états essentiellement libéraux et séculaires en soit compromise. Des partis de "démocratie islamique" analogues aux "démocraties chrétiennes" et aux "partis populaires" qui ont marqué en Europe l'association des populations religieuses à la vie politique des états nationaux représentent la solution qui s'impose à terme, dans le monde islamique.

Ce développement est important soit pour la démocratisation des sociétés maghrébines, soit pour leur stabilisation politique. Une fois que l'Europe se pencherait sur sa dimension méditerranéenne, le renforcement de ce mouvement de démocratisation et stabilisation serait pour elle de grand intérêt. Un rapport particulier, s'il est destiné à stabiliser les sociétés maghrébines, serait donc aussi une façon d'aider et de renforcer ce mouvement de démocratisation.

Développement économique et stabilité - Nous avons souligné jusqu'ici le cadre d'une coopération politique euro-maghrébine visant la stabilité de la Méditerranée occidentale aussi bien que celle de la région méditerranéenne dans son ensemble. Pour appuyer cette coopération politique la coopération économique paraît essentielle et complémentaire. En particulier dans des sociétés de jeunes comme le sont devenues celles du Maghreb, le développement social et économique est une prémisses nécessaire à n'importe quel procédé de démocratisation et stabilisation politique. Un rapport particulier, bien que sur des bases nouvelles, est donc une partie fondamentale au projet de solidarité euro-maghrébine dont nous sommes en train de discuter.

Un aspect important de cette coopération économique réside dans l'émigration. Cette émigration, avantageuse pour l'effort de développement qu'attend le Maghreb, ne l'est pas moins pour les pays européens. Les pays de la Communauté ont besoin d'immigrés, à cause de la grande élasticité de la demande de travail non spécialisé par rapport à la croissance, à cause des obstacles sociaux empêchant la mobilité des travailleurs, à cause enfin de la segmentation des marchés du travail. Nous avons vu que le complètement du marché intérieur de la Communauté pourrait néanmoins poser des obstacles politiques au développement des courants migratoires pour des raisons de sécurité. Les pays de l'Europe du Sud devront faire de leur mieux pour assurer leurs partenaires de l'Europe du Nord. Cependant il ne serait pas moins important que les pays de l'UMA et ceux de la CE s'entendent sur de politiques de coopération contre le terrorisme, tel que certains pays méditerranéens -comme l'Italie et l'Egypte- l'ont déjà fait grâce à des accords sur la matière.

3. Les lignes d'un nouvel accord

Nous avons vu les raisons qui conseillent à la Communauté de rétablir un rapport efficace avec les pays du Maghreb et quelle serait la stratégie pour y arriver. Cependant ces raisons et cette stratégie sont destinées à échouer si personne ne propose les innovations nécessaires à la mise à jour de ce rapport d'association en l'adaptant aux nouvelles circonstances économiques et politiques qui l'entourent. Dans cette troisième partie de notre rapport nous

essayerons justement de présenter quelques réflexions et suggestions à cet égard.

En commençant par les aspects politiques, la première question à aborder est le cadre de l'association. Comme on l'a vu, la question sur la création d'un cadre spécifique à la Méditerranée occidentale qui rassemblerait les pays du Maghreb et les pays de l'Europe du Sud-Ouest, a été posée. Aussi, nous avons souligné l'importante mission qu'un tel groupe de pays pourrait remplir en gérant les crises méditerranéennes dans un cadre d'autonomie régionale plus grande par rapport aux superpuissances, en particulier aux États-Unis. Cependant, il semble impossible de limiter ce rapport spécifique aux pays de l'Europe du Sud-Ouest pour au moins deux raisons: car les pays du Maghreb sont évidemment intéressés par un rapport avec la Communauté dans son ensemble et non seulement avec les pays de la Communauté situés dans les eaux méridionales; de plus, l'argument que nous avons développé dans la deuxième partie de ce rapport soutient que le rétablissement d'une association euro-maghrébine se base sur la décision communautaire d'intégrer dans sa dynamique politique la dimension méditerranéenne à côté des dimensions intereuropéenne et atlantique. Si cet argument est accepté il est évident que les pays de l'Europe du Sud-Ouest, en remplissant leur rôle d'"européenisateurs" de la dimension méditerranéenne, devront le faire à partir du cadre CE-UMA et non d'un cadre institutionnel séparé, comme celui de la Communauté de la Méditerranée occidentale.

Faut-il donc renoncer à envisager un cadre spécifiquement ouest-méditerranéen? Notre réponse, au contraire, est qu'il faut bien créer une solidarité propre à la Méditerranée occidentale. De nos arguments il ressort que la solidarité de la Méditerranée de l'Ouest doit être assurée pour deux raisons fondamentales: car elle remplit une tâche importante de stabilisation régionale et car elle permet un rôle de médiation et "mentorisation" de la part des pays de l'Europe du Sud-Ouest à l'intérieur de la Communauté par rapport à la présence et aux intérêts des pays maghrébins. Le point alors, est que cette solidarité de la Méditerranée occidentale ne devra pas revêtir les formes institutionnelles ou institutionnalisantes d'une Communauté, mais celles d'une entente politique informelle qui agisse comme un Groupe de coopération diplomatique multilatérale. D'autre part, à l'intérieur de la Communauté les initiatives des pays de l'Europe du Sud-Ouest dans le cadre de la coopération avec l'UMA ne pourront, tôt ou tard, que se reporter aux institutions de coopération et solidarité communautaire, en particulier la Coopération Politique Européenne (CPE).

Quoi qu'il en soit du cadre organisateur, la nouvelle association paraît devoir se différencier par rapport au passé surtout à cause de l'importance accrue qu'elle devrait donner aux initiatives politiques.

Premièrement, elle devra assurer sa tâche de stabilisation régionale comme on l'a déjà évoqué dans la partie précédente (le groupe de "surveillance").

Deuxièmement, elle devra assurer dans le bassin occidental une approche cohérente et une gestion solidaire de l'environnement, de l'exploitation des ressources et de la sécurité internationale. Cette approche cohérente a été jusqu'ici méconnue et sousestimée. Bien que l'environnement ait été reconnu comme un domaine éscompté de la coopération méditerranéenne et que les études dans le cadre du "Plan Bleu" (5) aient montré l'importance de la question, on a continué à lui donner un rôle mineur simplement parce qu'on a continué à donner une importance secondaire à la question de l'environnement tout court. Deux facteurs sont en train de changer cette attitude et de faire donc de l'environnement un domaine privilégié de coopération interméditerranéenne. D'une part, il est en train de se développer une majeure sensibilité de

l'opinion publique mondiale face aux questions de l'environnement. De l'autre, la notion d'interdépendance entre les aspects économiques et ceux de sécurité dans le cadre de cette problématique s'est aussi accrue, de façon à ce que l'on puisse envisager une tâche coopérative d'envergure qui comprenne à la fois le maintien de l'environnement, la discipline de l'exploitation des ressources et la sécurité des transports, des exploitations et des échanges contre l'instabilité et le terrorisme international. Cette tâche ne saurait être affrontée que par les moyens d'une coopération politique.

Troisièmement, la solidarité de la Méditerranée occidentale devra assurer une coopération en ce qui concerne les garanties aux travailleurs qui se déplacent, la lutte contre le terrorisme, le trafic de la drogue et la criminalité organisée, l'extradition et les garanties par rapport aux jugements suivant l'extradition.

Cette coopération politique devra se développer par référence au cadre CE-UMA. Cependant, ce sera surtout à partir du cadre de la solidarité plus spécifique, établie parmi les pays de la Méditerranée occidentale, qu'elle devra trouver l'initiative et ses suites concrètes.

En ce qui concerne la coopération économique, le cadre CE-UMA sera au contraire le plus important. Dans la nouvelle association -selon la logique évoquée lors de la deuxième partie de ce rapport- la coopération économique devient un instrument et une suite de la coopération politique: c'est l'importance politique que l'UMA assumera pour la Communauté qui amènera celle-ci à rétablir un projet de coopération économique privilégiée et significative. Pour comprendre le genre d'association pouvant être proposé par la Communauté dans le cadre économique international évoqué dans la première partie de ce rapport, on peut essayer d'esquisser un schéma de la CE en 1993.

La Communauté semble devoir se présenter par rapport à ses partenaires méditerranéens, surtout ses partenaires maghrébins, comme a) un marché encore plus dynamique pour les exportations des produits manufacturés et industriels, ouvert toutefois de façon plus homogène aux pays en voie de développement dans leur ensemble (moins de préférences régionales); b) cependant, sur ce même marché une protection subsistera pour les textiles (accord multifibres) et certains secteurs arriérés (moyennant les fonds structurels); c) ainsi, le marché des exportations agricoles méditerranéennes sera peut-être encore plus difficile à pénétrer qu'il ne l'est aujourd'hui; d) comme un marché avec des services plus unifiés (des banques, au tourisme, aux frêts), avec plus d'avantages pour ceux qui vont les produire à l'intérieur de la Communauté et plus de problèmes pour ceux qui doivent les exporter; e) comme une zone monétaire plus -sinon complètement- intégrée; f) comme une entité particulièrement engagée pour une coopération intereuropéenne orientée sur l'axe Est-Ouest.

Si ce scénario s'avère, même partiellement, il est évident que l'association peut se rétablir seulement à condition de changer et d'adapter ses contenus. Des relations spéciales ou privilégiées ne pourront être établies à partir de préférences commerciales et agricoles qui n'ont pas objectivement de marge, mais à partir des développements qui se trouvent au centre du scénario 1993: les services, la technologie, la politique industrielle, la gestion. Par conséquent, l'association devra favoriser les investissements et les transferts de technologie, la création de sociétés mixtes, particulièrement dans les services, l'amélioration de la formation professionnelle (également par rapport aux migrations). De même que les investissements dans les pays partenaires, l'association devra assurer, par les investissements et les sociétés mixtes, que les associés soient en mesure d'opérer à l'intérieur du marché communautaire avec leurs propres sociétés ou en association avec des

sociétés européennes. De même qu'une coopération financière accrue et des garanties réciproques pour l'accès des associés au marché financier européen unifié devront trouver place dans ces nouveaux accords d'association, ainsi que dans le cadre des plus grands liens monétaires qui seraient permis par les progrès de l'intégration financière et monétaire européenne (jusqu'à des "strong currency options" de la part des associés par rapport à l'ECU). Dans l'ensemble donc, la nouvelle association serait enracinée dans le domaine financier-industriel, comme l'étaient les anciennes dans le domaine commercial.

Notes

- (1) Demographic Trends: Consequences on the Labour Market, rapport présenté à la "Third Conference on the Mediterranean World's Crossroads: The Approach to Mediterranean Development", organisé par l'Aspen Institute Italia, Barcelone, Juin 1987.
- (2) Kari Möttölä, Heikki Patomäki (eds.), Facing the Change in Europe. Efta Countries' Integration Strategies, Finnish Institute of International Affairs, Helsinki, 1989. Aussi: Helen Wallace, Wolfgang Wessels, Towards A New Partnership: The EC and EFTA in the Wider Western Europe, Efta, Occasional Papers No. 28, Geneva, March 1989.
- (3) East-West Relations, a Draft Report to The Trilateral Commission by Valéry Giscard d'Estaing, Yasuhiro Nakasone, Henry A. Kissinger, April 1989 (ronéo).
- (4) Les états-Unis dans les années '80 ont demandé sans succès aux membres européens de l'OTAN d'élargir le concept d'"intérêts vitaux" établi dans l'Alliance de façon à inclure la "hors zone". Ils ont aussi présenté une série d'études appelées "South West Asia Impact Study" dont l'examen collectif a mené fin 1983 à la conclusion que les alliés ne voyaient pas dans la région des contingences de nature à engager l'Alliance.
- (5) PNUE, Le Plan Bleu. Avenirs du Bassin Méditerranéen. Résumé et Orientations pour l'Action, Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu pour la Méditerranée, Sophia Antipolis, 1988. Le rôle privilégié de l'environnement pour la coopération méditerranéenne a été réaffirmé dans le colloque international organisé au Caire le 20-23 Novembre 1988 par l'Aspen Institute Italia de Rome. Voir les actes du colloque: N. Gardner, J. Ruscoe (eds.), The Mediterranean: Managing Environmental Issues, Aspen Institute Italia, Ventro, Roma, 1989.

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° Inv. 9496
30 GEN. 1990

BIBLIOTECA